

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du Mardi 26 février 2019**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **I – Dossiers pour information**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Présentation des rapports d'activités des commissions
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2019

#### **II – Dossiers pour délibérations**

##### **1. Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2019**

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire a pour but d'instaurer une discussion au sein du conseil municipal, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise aux élus, et leur donne la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

Il s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants, aux EPCI qui comprennent au moins une commune de plus de 3 500 habitants et au département en application des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du code général des collectivités territoriales.

Il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante. Cette délibération doit faire l'objet d'un vote du conseil municipal. Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientation budgétaire.

Monsieur le Maire fait une présentation sur la base du rapport transmis aux conseillers municipaux lors de l'envoi de l'ordre du jour du Conseil.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRE), la teneur de ce débat d'orientation budgétaire doit être retracée dans une délibération distincte de l'assemblée et non plus simplement faire l'objet d'une prise d'acte de la part du Conseil municipal.

L'article D2312-3 résultant du décret n°2016-841 du 24 juin 2016, en précise le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire.

Le rapport doit être transmis au représentant de l'État en vertu des dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT et publié selon les modalités fixées par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le rapport doit être également mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Il doit être accessible, lisible et conforme aux documents soumis à l'organe délibérant.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

##### **2. Demande de subvention Département de la Vendée pour la réalisation du zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du PLUi-H de la Communauté de communes Vie et Boulogne, l'ensemble des zonages d'assainissement des eaux usées des communes concernées doivent être mis en cohérence avec le développement urbain proposé.

Les études de zonage réalisées sont éligibles à une aide financière du Département de la Vendée, à hauteur de 10% maximum du montant hors taxe de l'opération.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant la demande d'une subvention auprès du Département au titre de la révision des plans de zonage d'assainissement et selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES		RECETTES	
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant
<b>Tranche ferme</b> : Révision simple du zonage assainissement	2 640,33 €	3 168,40 €	DEPARTEMENT	416,00 €
<b>Tranche optionnelle 1</b> : Révision approfondie	720,00 €	864,00 €	COMMUNE	4 576,40 €
<b>Tranche optionnelle 2</b> : Evaluation environnementale	800,00 €	960,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 160,33 €</b>	<b>4 992,40 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 992,40 €</b>

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **3. *Projet communal jeunesse de solidarité internationale – Projet Bénin***

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée le projet communal de solidarité internationale « Projet Bénin ». Ce projet est encadré par l'Antenne Jeunesse de la commune.

Le projet se déroulera au Bénin du 8 au 16 avril 2019. L'Antenne Jeunesse organise le voyage de 4 jeunes, accompagné par un animateur de la commune. Depuis 2017, les jeunes ont organisé plusieurs opérations d'autofinancement, pour prendre en charge une partie du séjour. Plus de 20 jeunes ont ainsi été associés dans diverses actions, lors de manifestations municipales (Marché des Arts et du Goût, Marché de Noël, Fête de la Musique...).

L'objectif du séjour est un échange socio-culturel avec des animateurs et des jeunes d'un centre social implanté dans la ville de Natitingou (Nord du Bénin), et consistant en des échanges de techniques et de pratiques autour de l'animation jeunesse (chants, jeux sportifs, petits bricolages, activités diverses liées à l'animation socioculturelle). Le projet pourrait également aboutir à la création d'une bibliothèque.

Le projet est subventionné par la MSA à hauteur de 900 €.

Le coût du séjour pour la commune correspond à la prise en charge des frais de séjour et fonctionnement de l'animateur jeunesse qui accompagne le groupe. Ce coût est estimé à 1 500 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **4. *JAZZ'inate : fixation de la participation des cafés et restaurants accueillant la manifestation***

Madame Françoise MORNET informe l'assemblée que dans le cadre du Festival Jazz'inate, il convient de fixer les participations financières des cafés et restaurants accueillant les groupes de musique à hauteur de 170 euros par établissement, la collectivité prenant en charge les repas et les boissons des membres des groupes de musique.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

### **5. *Fixation tarif mini-camp accueil de loisirs à la base de loisirs de Mervent***

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée le projet de mini-camp, organisé par l'accueil de loisirs, à la base de loisirs de Mervent du mardi 9 au vendredi 12 avril 2019.

L'objectif de ce séjour est d'initier et sensibiliser les enfants à la pratique d'activités sportives en milieux naturels : initiation à la pratique du canoë-kayak, du VTT, de parcours d'orientation en forêt encadrés par des moniteurs diplômés d'état, grands jeux, découverte de l'environnement proche, veillées...

Il est ouvert aux enfants de 8 à 12 ans, pour un effectif de 20 enfants.

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Commune	
tarif pour le séjour	100,00 €
réduction par jour si QF<700€	- 3,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

## **6. Fixation tarifs mini-camps de l'antenne jeunesse pour l'été 2019**

Madame Marie-Annick CHARRIER présente à l'assemblée les projets de mini-camps, organisés par l'antenne-jeunesse :

### **1. Camp multi sports: Du 16 au 20 juillet 2019 (pour les 11/17 ans)**

Séjour en camping à la Jaille-Yvon (Maine-et-Loire) comprenant différentes activités sportives organisées par le prestataire Anjou Sport Nature (Paint-ball, Tir à l'arc, Fun Archery Séjour, Biathlon laser, escalade et Stand Up Paddle).

### **2. Camp voile Normandie : Du 22 au 26 juillet 2019 (pour les 12/14 ans)**

Séjour en camping avec programme d'initiation à la voile, et visite du Mont-Saint-Michel.

Les tarifs demandés aux familles sont de :

Séjours	Tarif famille pour 1 jeune
Camp multi sports	120,00 €
Camp voile Normandie	120,00 €

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

## **7. Avis du conseil municipal contre le gel d'un cinquième emploi d'enseignant à l'école maternelle Louis BUTON**

Monsieur Serge ADELÉE procède à la lecture du courrier de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Directeur Académique par intérim stipulant qu'il allait, au regard des effectifs déclarés actuellement, procéder au gel d'un 5<sup>ème</sup> emploi d'enseignant.

La prévision actuelle retenue est de 116 élèves soit un manque d'environ huit inscriptions.

Monsieur le Maire précise que cette situation n'est pas propre à AIZENAY, puisque les effectifs de maternelle prévus pour la rentrée 2019 sur la Vendée font état d'une baisse de 441 élèves pour la maternelle (11 229 au lieu de 11 670 en 2018), et que plusieurs mesures de fermetures ont d'ores et déjà été annoncées.

Conformément à la procédure de gel, Monsieur le Maire précise que le Conseil municipal doit être saisi de cette mesure pour avis. Il est proposé de demander le report de cette décision compte tenu du dynamisme de notre Commune :

- La ville d'Aizenay, 9<sup>ème</sup> ville de Vendée en termes de population, connaît depuis près de 20 ans une augmentation continue de sa population (en moyenne + 2,47% par an) et atteint, à ce jour, presque 10 000 habitants. L'évolution des naissances montre une natalité importante sur la commune avec une moyenne de 115 naissances annuelles sur les 8 dernières années.

- La centralité de la commune, reconnue au niveau du SCoT et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne incite de nombreuses familles à venir s'installer sur Aizenay

- Dans le cadre de l'élaboration du PLUIH, un objectif de création de 100 logements par an a été fixé par la Commune. Aizenay est la commune de la Communauté de Communes Vie et Boulogne qui aura le plus d'hectares ouverts à la construction pour les 10 années à venir.

Par ailleurs, le marché de l'immobilier sur la commune se porte plutôt bien avec une moyenne importante de 90 permis de construire par an sur les 5 dernières années.

- La réalisation d'équipements structurants démontre l'attractivité de la Commune. En 2018, a été réalisé l'extension de l'accueil de loisirs. Le lycée de la Région des Pays de la Loire qui accueillera 630 élèves et sera extensible à 840 élèves ouvrira ses portes à la rentrée 2022. Un nouvel équipement sportif attendant au lycée verra le jour dès la rentrée 2021.

- Témoignent également du dynamisme de la Commune l'évolution du nombre d'entreprises : Aizenay dénombre près de 500 entreprises sur le territoire communal et 63 exploitations agricoles qui assurent environ 3 500 emplois. Un tiers de la population active réside et travaille sur Aizenay.

- La demande en logements sociaux est également importante avec plus de 200 demandes par an dans lesquelles Aizenay ressort comme 1<sup>er</sup> choix.

Le report de cette décision est également demandé au regard des investissements actuels et à venir dans les écoles de la Commune :

- La commune a investi de manière conséquente ces dernières années, en particulier en matériels informatiques pour un montant moyen de plus de 31 000€ entre 2013 et 2017.

- La Commune vient de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique, accessibilité et fonctionnalité du Groupe scolaire Louis BUTON pour un montant global d'environ 3,5 millions d'euros HT. Il est notamment prévu pour la partie maternelle, la création de nouveaux préaux, l'extension des deux dortoirs, le réaménagement des classes pour une meilleure accessibilité et fonctionnalité.

Il est à noter également que la moyenne d'enfants par classe en cas de fermeture sera très élevée pour la rentrée 2019/2020 (29 élèves) au regard de la moyenne du département qui est environ 23 élèves pour la rentrée 2018/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, affirme la nécessité de maintenir cette cinquième classe.

#### **8. Retrait de la délibération du 18 décembre 2018 portant sur le lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural**

Monsieur Philippe CLAUTOUR rappelle que le Conseil Municipal du 18 décembre 2018 a approuvé le lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural (village de la Gombretière).

Ce projet fait suite à la révision allégée du PLU actuellement en cours concernant l'extension de la carrière pour permettre le stockage des matériaux. Des solutions de traversée du chemin rural existant, sans aliénation, sont à l'examen.

Il est donc proposé de retirer la délibération du 18 décembre 2018 portant sur le lancement de la procédure de désaffectation en vue de l'aliénation d'une portion de chemin rural

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

#### **9. Acquisition des parcelles ZI n°71 et ZI n°17p en vue d'y créer une zone d'habitations**

Monsieur Christophe GUILLET informe l'assemblée que la propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n°71 d'une surface de 2492m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°17 d'une surface d'environ 4965m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay souhaite les céder.

Ces parcelles sont situées en zone 1AU du Plan Local d'Urbanisme, proche des lotissements privés « Les Coteaux du Moiron » et « Les Allées de Bonnefonds ». Cette acquisition permettrait à la Commune d'aménager cette parcelle en lotissement.

Cette acquisition pourrait se faire au prix de 93 212,50 €, étant entendu que les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Commune d'Aizenay.

Vu la proposition de cession faite à la Commune par la propriétaire de la parcelle cadastrée section ZI n°71 d'une surface de 2492m<sup>2</sup> et d'une partie de la parcelle cadastrée section ZI n°17 d'une surface d'environ 4965m<sup>2</sup>, située au lieu-dit « Bonnefonds » à Aizenay,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme du 14 mai 2018, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**10. Convention SyDEV 2019.ECL.0105 – Réalisation d'une opération d'éclairage public - programme annuel de rénovation d'éclairage public 2019 - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur le Maire présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération annuelle de rénovation de l'éclairage public 2019.

Le montant des travaux s'élève à 12 000€ TTC et la participation de la Commune s'élève à 5 000 € répartie comme suit :

- Les travaux programmés au titre de l'année 2019 conformément au plan de rénovation pluriannuel validé par le demandeur ;
- Les éventuels travaux de rénovation issus des visites de maintenance de l'année 2019.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**11. Convention SyDEV 2019.ECL.0042 – Réalisation d'une opération d'éclairage suite à la modification de la piste cyclable route de Martinet - Approbation et autorisation de signature**

Monsieur Christophe GUILLET présente la convention transmise par le SyDEV portant réalisation d'une opération d'éclairage suite à la modification de la piste cyclable route de Martinet.

Le montant des travaux s'élève à 5 622 € TTC et la participation de la Commune s'élève à 3 280 €.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.